

Conseil Communautaire

Délibération n°222026

Judi 12 février 2026 – 17h00



L'an deux mille vingt-six et le 12 février à 17h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Georges Frêche, commune de Villetelle, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mme Véronique MICHEL, MM. Stéphane DALLE, Pascal CHABERT, Mmes Catherine MOREL-SAVORNIN, Viviane BONFILS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAÏX, M. Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, M. Michel CRECHET, MM. Noureddine BENIATTOU, Claude REMESY, Cyril BARBATO, Mme Danielle RAZIGADE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET LAPORTE, M. Patrice SPEZIALE, Mme Julie CROIN, MM. David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Yves PERSON, Mmes Christine MATEO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, Mme Paulette GOUGEON représentée par Jérôme BOISSON, M. Michel GALKA représenté par Stéphane DALLE, Mme Sylvie THOMAS représentée par Viviane BONFILS, Mme Annabelle DALLE représentée par Isabelle AUTIER, Mme Corinne POLERI représentée par Pascal CHABERT, Mme Julia PLANE représentée par Claude CHABERT, M. Norbert TINEL représenté par Jean-Jacques ESTEBAN, M. Joël INGUIMBERT représenté par Patrice SPEZIALE et Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB.

Absent excusé : M. Jean-Pierre BERTHET.

Secrétaire de séance : Mme Cécile VASSE.

Objet : Mission Locale Jeunes de la Petite Camargue Héraultaise – Renouvellement de la convention de partenariat et financière pour l'année 2026

Monsieur Patrick Mary, Vice-Président délégué à l'insertion professionnelle, rappelle que la Mission Locale Jeunes de la Petite Camargue Héraultaise (MLJ PCH) assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans pour les aider à résoudre l'ensemble des problématiques pouvant freiner leur insertion sociale et professionnelle.

La MLJ PCH apporte des réponses individualisées afin de définir les objectifs professionnels des personnes accompagnées ; elle a vocation à aider et à soutenir les jeunes dans la construction d'un itinéraire de vie pour les rendre autonomes.

L'offre de services porte sur les points suivants :

1. Projet professionnel
2. Parcours de formation
3. Recherche d'emploi
4. Protection santé
5. Problématiques d'hébergement
6. Constitution de ressources financières nécessaires à la réalisation du projet
7. Mise à l'emploi des jeunes

Il est également rappelé au conseil que, depuis 2022, il est conclu, annuellement, une convention de partenariat tripartite entre la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, la Communauté d'Agglomération Lunel agglo et la MLJ PCH, gage d'une collaboration active et de la définition d'une politique commune mise en place sur les 2 territoires dans les domaines d'intervention de la MLJ PCH.

Dans ce cadre, il est proposé que la Communauté d'Agglomération Lunel agglo attribue à la MLJ PCH une subvention identique au montant de la subvention attribuée en 2025 à hauteur de 129 000 € pour l'année 2026.

Par ailleurs, la MLJ PCH instruit, pour le compte de la Communauté d'Agglomération Lunel agglo, les dossiers relatifs au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes. Cette mission est subventionnée à hauteur de 5 000 €.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, mesdames Martine Dubayle-Calbano, Cécile Vasse, messieurs Patrick Mary et Pascal Chabert, représentants de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein de la Mission Locale Jeunes de la Petite Camargue Héraultaise ne prenant part ni au débat, ni au vote.

APPROUVE la convention de partenariat et financière tripartite conclue avec l'Agglomération du Pays de l'Or et la Mission Locale Jeunes de la Petite Camargue Héraultaise pour l'année 2026,

APPROUVE l'attribution d'une subvention à la Mission Locale Jeunes de la Petite Camargue Héraultaise à hauteur de 129 000 € pour l'année 2026,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 5 000 € au titre de l'instruction des dossiers relatifs au FDAJ pour l'année 2026,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo



POUR EXTRAIT CONFORME

Cécile VASSÉ
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 26/02/26
Publication du

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260226-222026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex